

23.2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ASCOBROYE	
Lieu	6 mai 2021 à 18h00, Halle des sports de Domdidier, Commune de Belmont-Broye
Présents	<u>Communes</u> : Belmont-Broye, Châtillon, Cheyres-Châbles, Cugy, Delley-Portalban, Estavayer, Fétigny, Gletterens, Les Montets, Lully, Montagny, Nuvilly, Saint-Aubin, Sévaz, Surpierre, Vallon <u>Comité sortant</u> : Joye Pascal, Président. Brodard Gérard, Chassot Eric. Péclard Cédric, Vonlanthen Alexandre. Kilchoer Nicolas, Chardonnens Jean-Daniel, Meyer Loetscher Anne. Arm Pierre-André, Carine Torche, Rafael Dantas. <u>Députés et invités</u> : Bonvin Sansonnens Sylvie, Présidente du Grand Conseil Chardonnens Jean-Daniel Meyer-Loetscher Anne
Excusés	Communes : Ménières et Prévondavaux Comité sortant : Béguin Cédric

Procès-verbal

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. L'assemblée a été convoquée en date du 15 avril 2021 par courriel et par la FAO n°16 du 23 avril 2021, en conformité avec l'art. 9 des statuts. Il nomme les scrutateurs en les personnes de M. Philippe Clément, Syndic de Montagny et M. Serge Carrard, Syndic de Châtillon. Il précise que l'Assemblée sera enregistrée et que l'enregistrement sera supprimé dès l'approbation du procès-verbal. En premier lieu, le Président remercie la Commune de Belmont-Broye pour son accueil et la mise à disposition des locaux. De plus, il fait part de sa déception de ne pas pouvoir partager un moment de convivialité au terme des assises, en raison du Covid-19.

La parole est donnée au Syndic du lieu, M. Albert Pauchard, qui transmet les salutations du Conseil communal de Belmont-Broye. Il précise que la Commune est née en 2016 avec 4'800 habitants et aujourd'hui, elle en compte quelque 5'600. La Commune souhaite poursuivre son développement puisqu'elle vit de sa zone industrielle, de son agriculture et de ses forêts.

2. APPEL DES COMMUNES

Pour rappel, les décisions seront prises selon le principe de la majorité absolue.

18 Communes ont été convoquées et 16 ont répondu présentes. 2 sont excusées, à savoir Ménières et Prévondavaux. Par conséquent, le suffrage est le suivant. 65/67 voix ont été distribuées, la majorité absolue s'élève à 33 voix.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 3 DÉCEMBRE 2020

Pour rappel, l'assemblée s'était tenue par voie de circulation écrite. Aucune remarque n'est formulée.

Décision : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, à mains levées, avec remerciements à son auteure, Mme Carine Torche.

4. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Une législature prend fin pour donner naissance à une nouvelle !

Je tiens à féliciter tous les Conseillers communaux nouvellement élus et leur souhaite de s'épanouir dans l'exercice de cette fonction.

Je souhaite également remercier tous les anciens élus avec qui, le Comité et moi-même, avons entretenus de très bons rapports, base d'une collaboration optimale. Je n'oublie pas de remercier tout particulièrement les membres du Comité de la législature écoulée, qui ont fait preuve d'un investissement sans faille. Cela même si, en cours de route, l'un d'entre eux a jugé bon de faire valoir son droit à la retraite, bien méritée d'ailleurs. Nous ne pouvons que les applaudir très chaleureusement.

Je tiens aussi à adresser des remerciements à M. Pierre-André Arm, directeur de la COREB et à Carine Torche, ainsi qu'à tous les collaborateurs de la COREB qui œuvrent en faveur de notre association.

Durant cette période, Feu Denis Chassot nous a quitté prématurément. J'ai une pensée toute particulière en son honneur pour sa contribution à l'essor de la région. Nous déplorons aussi le décès, non moins prématuré, de M. André Jaccard, ancien Syndic de Cheyres et membre du Comité, bien connu pour sa joie de vivre.

Sur invitation de la Préfecture, le Comité d'Ascobroye siège dorénavant à la Préfecture, dans la magnifique salle des Chevaliers. M. le Préfet, nous vous en remercions vivement, notamment pour le chaleureux accueil ainsi que la vue plongeante sur le lac. Profitant ainsi de la bonté de celui-ci, le Comité s'est permis de le solliciter afin qu'il mette en place une réunion annuelle des Syndics dans le but de favoriser le lien entre la région et les Syndics. Requête qu'il s'est empressé de satisfaire. Merci Monsieur le Préfet.

En cette fin de législature, je voudrais ainsi attirer votre attention sur quelques activités du Comité durant cette législature écoulée.

Commençons alors par le début ! Lors de la première Assemblée générale de 2017, Assemblée de constitution où nous avons d'une part modifié les statuts en introduisant une attribution de 3 délégués sur chacun des 3 secteurs définis, à savoir la Haute-Broye, le Centre-Broye et la Basse-Broye. Nous avons également ouvert le Comité à 2 députés du Grand Conseil ainsi qu'à un ou deux représentants des milieux de l'économie. Ces derniers étant conviés en fonction des sujets à traiter. C'est aussi depuis ce moment que la députation est invitée à venir nous faire part des sujets qu'elle souhaite communiquer, de vive voix aux Communes, durant les Assemblées générales. Je souhaite aussi la remercier, particulièrement notre Chère Nadia, qui en est la coordinatrice.

A la demande de l'Assemblée générale, assises du 4 juin 2020, Le Comité a entrepris une réflexion sur la composition et la gouvernance d'Ascobroye. Unanimement, celui-ci s'est positionné en privilégiant le maintien de 9 délégués des Communes au sein du Comité. En

effet, il souhaite un large éventail des Communes à la table des discussions afin qu'il puisse être tenu compte des particularités communales.

Soucieuse de préserver les ressources planétaires, Ascobroye contribue, à sa mesure, en suivant la recommandation de l'Assemblée générale et procède ainsi à la convocation de ses assises par voie électronique, depuis 2020.

Par ailleurs, Ascobroye comme bon nombre d'entre vous, introduira le MCH2 en 2022. De nouveau plan comptable découlera une adaptation des statuts. Ce sera chose faite dans un proche avenir.

Concernant la jeunesse et la formation, Ascobroye soutient toujours financièrement, avec satisfaction, les permanences Arcades fribourgeoises de la Fondation Cherpillod. Je vous invite d'ailleurs à aller consulter leur site Internet pour plus de détails.

(<https://www.fondationcherpillod.ch/arcades>)

Notre association soutient toujours et encore les cours d'appuis App-App qui rencontrent un franc succès. Je vous invite également à consulter leur site pour plus d'information

(<https://formation-apprentis.ch/appapp/>)

Le Comité a été interpellé pour tenter de mettre en place une convention, liant les Communes et l'Ecole de musique multisite, ayant pour but l'unification des tarifs indépendamment qu'un élève provienne d'un canton ou d'un autre et qu'il fréquente une école ou une autre. Le Comité a dû se résigner, à contre cœur, à renoncer tant les divergences cantonales et régionales étaient incompatibles. Cela démontre que la Broye intercantonale a encore beaucoup de barrière à abattre pour que nous puissions nous vanter d'être une région parfaitement intercantonale !

L'introduction d'un tarif unique pour les crèches, privées et publiques, du district a aussi été un sujet à l'ordre du jour du Comité. Celui-ci a suscité d'intenses discussions. Le Comité a finalement opté la mise en stand-by du dossier. En effet, les intérêts de chacune des structures ne peuvent pas être préservés de manière équitable.

Sous une législature précédente, un projet de mise en réseau des bibliothèques de la Broye avait été entrepris et abandonné par manque d'intérêt. En 2018, celui-ci fut ressorti du tiroir pour évoluer en BiblioBroye. Un groupe de travail s'est activé à sa réalisation. A ce jour, le projet a obtenu le soutien des Communes et bibliothèques concernées ainsi que celui d'Ascobroye. Toutefois, la problématique financière n'est pas encore résolue. C'est pourquoi, le dossier est toujours d'actualité et suivi.

De plus, conjointement, Ascobroye et la COREB sont consultées sur différentes avant-projet de loi ou plan d'aménagement. La prise de position est ainsi signée également conjointement. Durant cette législature, ce n'est pas moins de 13 prises de position qui ont été produites pour les PAL communaux.

Le comité suit activement l'évolution du regroupement des soins dans la Broye en vue de la création d'un réseau de Santé Broye, dossier conduit par la COREB. Il en est de même de la réalisation du PDR Broye.

Des Events sont aussi été organisés annuellement, il y a eu notamment celui de 2017 avec M. Le Conseiller d'Etat Steiert qui était venu nous présenter le plan directeur Cantonal et en 2019 avec les Conseillers d'Etat Curty et Castella pour la présentation du projet AgriCo à St-Aubin. En 2020, en raison de la situation sanitaire que vous connaissez, le Comité a décidé de concentrer ses efforts pour 2021. Par conséquent, un groupe de travail œuvre à sa mise sur pied. Je ne vous en dirais pas plus !

Je souhaite terminer sur une note joyeuse. Le logo d'Ascobroye a fait l'objet d'une cure de jouvence. En effet, celui-ci étant quelque peu antédiluvien malgré sa myriade de couleurs. Je suis content de vous informer que son design vous sera présenté lors de la prochaine Assemblée générale, le 24 juin 2021. Dès lors, merci de réserver une place de choix dans votre agenda à cet effet.

Voilà, j'en ai terminé avec ce bilan que je qualifierais de positif. Il démontre l'implication de la région dans la préservation des intérêts communaux et de ce qui attend notre futur Comité. L'expérience accumulée cette dernière législature démontre de manière éclatante la nécessité pour notre région de se montrer unie, de faire parfois front commun, pour faire valoir les intérêts de notre région. Ensemble, nous sommes vraiment plus forts, en dépit des adeptes du pré carré qui font fausse route.

Je terminerai en vous faisant part de la satisfaction que j'ai eu à présider l'association et ne peux que me recommander à vous pour poursuivre avec cette nouvelle législature.

Pascal Joye, Président

5. RENOUELEMENT DU COMITÉ, Présidé par M. le Préfet

COMITE ASCOBROYE				
N°	Secteur / représentation	Candidats		
		Nom	Prénom	Commune
1	Basse-Broye	Joye	Pascal	Belmont-Broye
2	Basse-Broye	Clément	Jean-Luc	Montagny
3	Basse-Broye	Chanex	Philippe	St-Aubin
4	Centre	Chassot	Eric	Estavayer
5	Centre	Brodard	Gérard	Lully
6	Centre	Rapo	Philippe	Cheyres-Châbles
7	Haute-Broye	Béguin	Cédric	Ménières
8	Haute-Broye	Grandgirard	Bernard	Cugy
9	Haute-Broye	Péclard	Cédric	Les Montets
10	Préfet	Kilchoer	Nicolas	Membre-invité
11	Député(e) Grand Conseil	Meyer Loetscher	Anne	Membre-invité
12	Député(e) Grand Conseil	Chardonnens	Jean-Daniel	Membre-invité

Présentation des candidats :

Basse-Broye :

- Joye Pascal : il est une personne dévouée, un Conseiller communal proactif ce qui est démontré par son implication dans la fonction de Président de l'association.
- Clément Philippe : nouvellement élu au Conseil communal de Montagny, où il occupe la fonction de Syndic.
- Chanex Philippe : nouvellement élu au Conseil communal de St-Aubin, il est également adjoint de direction au GYB.

Centre Broye :

- Chassot Eric : selon les statuts, le Syndic d'Estavayer bénéficie d'office d'un siège au sein du Comité.
- Brodard Gérard : le Conseil communal de Lully n'est pas encore au complet. Toutefois Lully a une place importante au sein de la Broye, c'est pourquoi il se porte candidat.
- Rapo Philippe : Vice-syndic de la Commune Cheyres-Châbles, ancien Conseiller général et nouvellement élu au Conseil communal. Il travaillait dans la finance et très attaché à la région ainsi qu'à son développement.

- Béguin Cédric : en son absence, le Syndic de Ménières, dont le mandat a été renouvelé au sein de la Commune, est aussi candidat pour une nouvelle législature.
- Grandgirard Bernard : Syndic et nouvellement élu à la Commune de Cugy, il aurait grand plaisir à mettre son énergie au bénéfice d'Ascobroye. Auparavant, il a suivi l'évolution de l'association en tant que délégué communal.
- Cédric Péclard : Syndic de Les Montets, dont le mandat a été renouvelé, se remet très volontiers à disposition d'Ascobroye.

Décision :

Basse-Broye : tous les candidats proposés sont élus unanimement.

Centre-Broye : tous les candidats proposés sont élus unanimement

Haute-Broye : tous les candidats proposés sont élus unanimement

Enfin, le Préfet présente les membres invités, à savoir les députés, Mme Meyer Loetcher et M. Chardonnens ainsi que le Préfet, M. Kilchoer dont leur engagement est maintenu.

6. ELECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, Présidé par M. le Préfet

M. Albert Pauchard, Syndic de Belmont-Broye souhaite solliciter l'Assemblée de voter pour M. Joye. La Commune et la Basse-Broye recommandent de voter pour lui. En effet, il est une personnalité dynamique et ouverte.

Décision : M. Pascal Joye est élu unanimement Président

M. Joye remercie l'assemblée de la confiance qui lui est ainsi témoignée. Il s'engage à défendre activement les intérêts de la Broye avec l'aide du nouveau Comité.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

PAC St-Aubin, M. Pascal Joye

La Commune de Belmont-Broye regrette que le Canton ne se soit pas approché de celle-ci concernant la problématique de la mobilité. Il indique que la Commune fera opposition au PAC. Il précise que la Commune de Belmont-Broye n'est pas opposé au développement et souhaite évidemment sa réalisation. Toutefois, la Commune souhaite que le Canton dialogue avec elle pour résoudre le problème de la circulation sur la route communale.

La parole n'étant plus sollicitée, la partie statutaire est close. Avant de lever la séance, le Président réitère ses remerciements à la Commune ainsi qu'à l'assistance pour son attention. Enfin, il rappelle aux membres du Comité nouvellement élus leur première réunion qui se tiendra dans la salle annexe.

L'assemblée est close à 18h45.

Pour l'Assemblée générale d'Ascobroye
Carine Torche